

ENGAGEZ DES APPRENTI·E·S !

Arrêtons le virus, pas la formation

.....

Quatre mesures phares pour soutenir les entreprises formatrices et relancer l'apprentissage

Rentrée 2020

.....



.....

V.01 - 05.2020

DES MESURES FAVORABLES AUX ENTREPRISES !

.....

Le Conseil d'Etat a décidé de venir en aide aux entreprises formatrices afin de conserver le nombre d'apprenti·e·s formé·e·s dans le canton de Genève.

Le plan d'action élaboré en collaboration avec le Conseil interprofessionnel pour la formation (CIF) comprend les mesures suivantes :

1. Les trois premiers mois de salaires remboursés !

Sur demande, et si votre entreprise est affectée par la crise, les trois premiers salaires de votre apprenti·e vous seront remboursés par l'Etat de Genève.

2. Une prime à toute nouvelle entreprise formatrice !

Une prime de 3'000 francs est versée à toute entreprise qui forme pour la première fois durant l'année scolaire 2020-21.

3. Une prime pour tout nouveau réseau d'entreprises !

Les entreprises qui se regroupent afin de former en commun leurs apprenti·e·s (minimum trois entreprises, sauf exceptions) reçoivent une prime de 10'000 francs.

4. Engagez dès maintenant et jusqu'au 30 novembre 2020 !

Les entreprises peuvent annoncer leurs places dès maintenant en vue d'une signature des contrats d'apprentissage pour la rentrée. En cas de difficultés d'engager pour le 25 août, une dérogation est accordée jusqu'au 30 novembre. Durant ces trois mois, des candidats·e·s seront proposé·e·s aux entreprises. Ces jeunes pourront suivre l'enseignement au sein du centre de formation professionnelle correspondant à la formation de leur choix, ainsi que les cours interentreprises organisés durant cette période.

.....

Ces mesures sont valables depuis le 13 mars et jusqu'au 30 novembre 2020.

Comment s'y prendre pour en bénéficier ?

Rendez-vous sur le site
www.citedesmetiers.ch/Entreprise

ou contactez la prestation Interface Entreprises de l'OFPC
interface@etat.ge.ch - 022 388 44 71